

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 30 mars 2023

DECISION DU CONSEIL SUPERIEUR DE GESTION DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKET

En application de l'article 56 des règlements de la Ligue Nationale de Basket, le Conseil Supérieur de Gestion a décidé, lors de sa réunion du 28 mars 2023, de prononcer les sanctions suivantes à l'encontre du club LDLC ASVEL :

- Un retrait de 2 victoires au classement du Championnat de France Betclic ÉLITE pour la saison 2022-2023 ;
- Une amende de 100.000 euros.

Depuis le 14 septembre 2022, le Conseil Supérieur de Gestion a demandé à plusieurs reprises au club de LDLC ASVEL de lui transmettre des documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission concernant deux joueurs de l'effectif professionnel du club.

Ces demandes ont également été formulées auprès des joueurs concernés.

Ces demandes n'ont pas fait l'objet d'une réponse satisfaisante au regard des exigences du Conseil Supérieur de Gestion.

Le club a la possibilité d'interjeter appel devant la Chambre d'Appel de la Fédération Française de Basket-Ball.

L'appel n'est pas suspensif.

SUIVEZ-NOUS SUR

